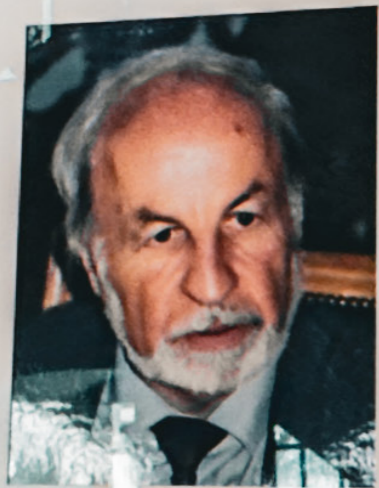


**L O U I S
B E S S O N**

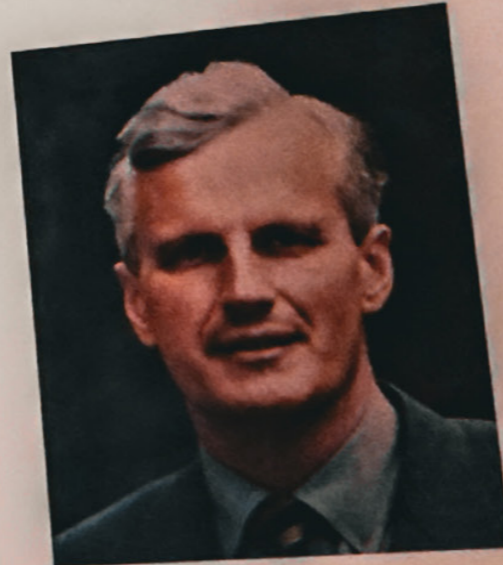
1937 - 2026



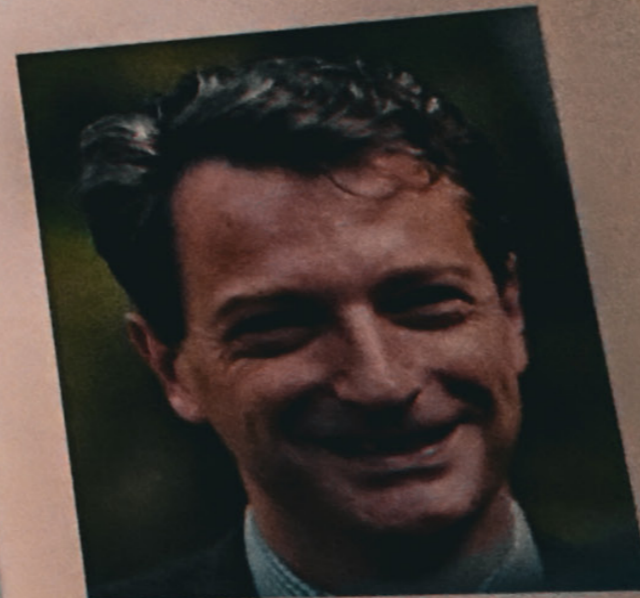
LE DÉPARTEMENT



Louis Besson
1976 - 1982



Michel Barnier
1982 - 1999



**"...FAÇONNER L'AVENIR DE LA
SAVOIE ET CONTRIBUER AU
BONHEUR DES SAVOYARDS!"**

Louis Besson

Louis Besson était un grand Savoyard dévoué au bien public, proche des gens et infatigable travailleur. Il a siégé trente-et-un ans au Conseil Général de la Savoie qu'il a présidé en amont de la décentralisation, de 1976 à 1982, après Joseph Fontanet et avant Michel Barnier.

Il demeurera dans notre fidélité et notre regret comme un homme qui a servi avec honneur Chambéry, la Savoie et la France.

Plusieurs fois ministre, Louis Besson a su défendre avec persévérance les enjeux de la montagne et du territoire. À ce titre, le Département a l'honneur d'avoir compté parmi ses serviteurs un homme dévoué à la cause des Savoyards.

L'hommage que nous lui rendons à l'occasion de la séance du 19 juin 2026 est un moment de mémoire et de reconnaissance qui transcende les clivages, pour se souvenir d'un engagement dont chacun sait la portée.

Hervé Gaymard
Président du Conseil départemental

UNE VIE AU SERVICE DE LA SAVOIE ET DE LA NATION



Louis Besson naît le 6 mai 1937 à Barby. Du Lycée Vaugelas de Chambéry aux bancs de Sciences Po Grenoble, Louis Besson nourrit très tôt l'ambition d'un homme tourné vers l'action publique. Avant de devenir l'une des figures majeures de la vie politique française, Louis Besson a d'abord été un homme de terrain, œuvrant pour son territoire.

1965-1989

Maire de Barby

1970-2001

Conseiller Général de la Savoie
Canton Chambéry-Nord (1970-1973)
Canton Saint-Alban-Leysse (1973-2001)

1976-1982

Président du Conseil
Général de la Savoie

1989-1997 2001-2007

Maire de Chambéry

2005-2014

Président de l'agglomération
Chambéry Métropole

Au sein du Conseil Général, il contribue à la modernisation des services, et concourt au développement des dispositifs départementaux, dans le fragile contexte politique et économique de la fin des années 1970.

- ❑ **Création d'outils d'appui aux communes** (ASADAC) et relance de l'agriculture (FADEGA).
- ❑ **Construction des Archives départementales, de la Maison des Sports et de la Maison du Tourisme.**

Profondément marqué par les déchirures de la Seconde Guerre mondiale et du conflit algérien, Louis Besson place son engagement sous le signe de la construction européenne et de la promotion sociale. De la représentation nationale jusqu'aux plus hautes responsabilités de l'État, il porte la voix du progrès.

1973-1989

Député de la 1ère
circonscription de la Savoie

1989-1990

Ministre délégué chargé
du Logement dans le
gouvernement Rocard II

1990-1991

Ministre de l'Équipement, du
Logement, des Transports et de
la Mer dans le gouvernement
Rocard II

1997-2001

Secrétaire d'État chargé
du Logement dans le
gouvernement Jospin

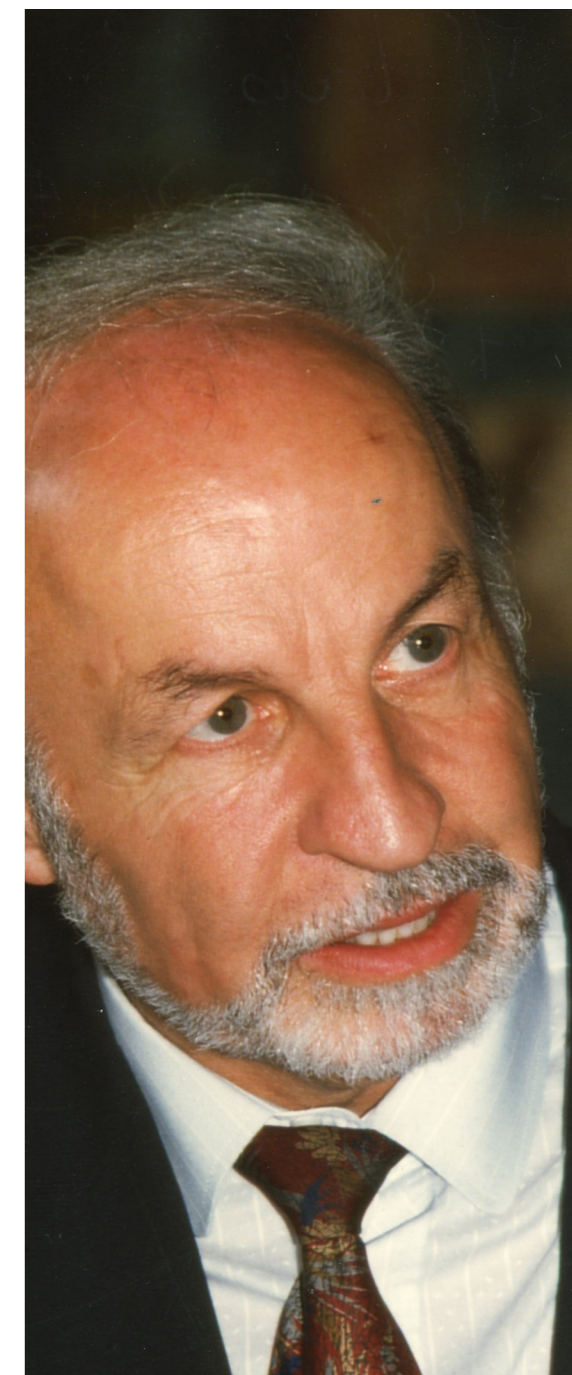
Grand serviteur de l'État, Louis Besson a marqué la législation française par trois textes majeurs.

Trente années durant, il fait du nouveau lien ferroviaire mixte transalpin Lyon-Turin l'un des combats de sa vie. Il est nommé en décembre 2001, à titre bénévole, chef de la délégation française à la commission intergouvernementale et coprésident de la CIG France-Italie pour la préparation de la réalisation de la liaison ferroviaire à grande vitesse, jusqu'en 2020, lorsqu'il renonce à poursuivre cette mission.

❑ **LOI MONTAGNE (1985)** : Pionnière de la protection des massifs, elle en a défini le cadre de développement et de préservation.

❑ **LOI BESSON (1990)** : Un tournant social instaurant la mise en œuvre concrète du droit au logement.

❑ **LOI BESSON II (2000)** : Relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.





**"EN UN MOT, POUR UNE
SAVOIE, POUR TOUS LES
SAVOYARDS, MES CHERS
COLLÈGUES, AU TRAVAIL !"**

Louis Besson

Session du 17 mars 1976 - Élection du Président du Conseil Général

ALLOCUTION DE LOUIS BESSON

« L'usage veut que, dans l'ordre du jour de nos travaux, l'installation du nouveau Bureau soit marquée par une brève allocution de votre nouveau Président. Je ne puis, au moment de prendre une responsabilité nouvelle dont l'importance a été soulignée tout à l'heure, dissimuler l'émotion ressentie.

Et vous me permettrez de vous dire, au nom de ce nouveau Bureau, combien nous apprécions la confiance qui nous a été manifestée. Je tiens à remercier notre Doyen d'Age pour ses propos et la manière dont il a su assumer sa tâche délicate en cette matinée. Nous ne pouvons que faire nôtres les hommages qu'il a rendus à tous ceux qui nous ont quittés, en particulier au Président Joseph Fontanet, dont nous reconnaissons tous les qualités personnelles de courtoisie et de tolérance, les talents de Président et la maîtrise qui est la sienne des dossiers les plus complexes [...]

La loi démocratique veut qu'une équipe nouvelle se mette au travail pour façonner l'avenir de la Savoie et contribuer au bonheur des Savoyards. Nous ne nous déroberons pas à la charge que représente le mandat que nous avons reçu.

Conduire cette tâche, nous amènera à confronter nos choix, à fixer des priorités, à réorienter certains efforts, à engager des actions nouvelles. Je forme le vœu que nous nous départissions le moins possible d'une sérénité qui est le gage des meilleures décisions et que toujours un respect réciproque permette de faire régner entre nous un climat propice à un dialogue constructif comme le souhaitait tout à l'heure notre collègue Lucien Avocat. [...]

Votre Bureau s'efforcera de s'en tenir à des méthodes qui permettront à cette nouvelle Assemblée Départementale de se donner positivement, par-delà la diversité des convictions en présence, de bonnes règles de travail en commun pour le bien de notre patrie, la Savoie.

Certes, la situation actuelle ne comporte pas que

des ombres, mais dans notre département la crise qui affecte le système économique, fait sentir ses effets depuis de nombreux mois. A ce jour, nos compatriotes sont plus de 3 000 à attendre une offre d'emploi, et il y a une semaine à peine, la Direction d'une usine d'un de nos chefs-lieux de canton faisait connaître son intention de procéder bientôt à près de 30 nouveaux licenciements. Les agriculteurs savoyards occupent une position peu enviable dans l'échelle des revenus agricoles des départements français et leurs inquiétudes sont grandes face à l'évolution actuelle du marché de leur production principale. Nombre de jeunes et de travailleurs se sentent trop exclus d'aménagements touristiques auxquels ils ont pourtant participé en tant que contribuables. Dans nos villes, des familles,

notamment celles, nombreuses, de travailleurs immigrés, connaissent encore de grandes difficultés de logement. Dans les zones rurales, et particulièrement en montagne, l'insuffisance des services publics dans des communes sans ressources, l'isolement, contribuent à la poursuite d'un exode qui n'a que trop duré. Ces réalités, nous pouvons tous les constater, même si nos avis sont divergents sur leur gravité, sur leur cause, et sur les remèdes à leur apporter.

Nous sommes conscients de ce que le Conseil Général n'est pas doté des moyens qu'exigerait la solution de tous ces douloureux problèmes humains. Néanmoins, il dispose de quelques possibilités qu'il convient d'utiliser au mieux, tant pour soulager à court terme les plus déshérités dont nous nous sentons solidaires, que pour préparer à plus long terme les chances d'avenir que tout homme peut légitimement espérer.

Dans les missions qui sont les siennes, notre Assemblée et ses Commissions, ou Sous-Commissions, auront à travailler avec

l'Administration départementale, c'est-à-dire avec M. le Préfet et ses Services, et les différentes Directions départementales.

Dans cette collaboration, il nous reviendra de prendre toute mesure en notre pouvoir pour infirmer cette opinion d'un journaliste pourtant fort modéré qui écrivait l'an dernier dans la « Province trahie » : **le Conseil Général est l'une des grandes illusions de la démocratie locale.**

Après une confrontation électorale à laquelle **plus de 70 % de nos concitoyens** ont pris part en votant ce dernier dimanche, nous n'avons pas le droit de décevoir cet élan civique qui témoigne incontestablement de la volonté des Savoyards de prendre davantage en main leurs affaires. Nous sommes sûrs que des rapports de confiance que nous souhaitons entre l'Administration et les élus ne peuvent être que des rapports de nécessaire indépendance et d'égalité, et il nous revient de nous donner à cet effet la capacité nécessaire.

Enfin, il conviendra de renforcer une autre collaboration : celle qui est engagée avec notre département frère de Haute-Savoie, auquel tant de liens passés et présents nous unissent.

Nos agriculteurs et nos artisans notamment viennent de montrer, par la création d'une marque collective Savoie, que l'union n'était pas une simple addition mais une multiplication des forces. L'emblème retenu pour cette marque commune n'est-il pas constitué en effet et symboliquement de quatre cœurs. Pour l'heure, notre ordre du jour nous invite à poursuivre la mise en place de nos diverses instances et représentations, mais dès notre prochaine session, je le dis pour nos jeunes collègues, nous serons confrontés à toutes les questions qu'impliquent l'administration et l'animation de notre département. Cette tâche à venir, qu'il s'agit de continuer pour la plupart d'entre nous, d'engager pour les nouveaux élus, est tout à la fois attrayante et exigeante. Que chacun consacre le meilleur de lui-même et nous servirons ainsi de notre mieux les objectifs que nous poursuivons pour la qualité de vie de nos compatriotes dans un département dynamique que nous voulons plus solidaire. **En un mot, pour une Savoie, pour tous les Savoyards, mes chers collègues, au travail ! »**

Le nouveau conseil général de la Savoie			Conseillers non renouvelables	
Elus au premier tour				
ALBENS	GIROUD Claude	S. ét.	AIX-LES-BAINS	GROSJEAN André
BEAUFORT	AVOCAT Lucien	S. ét. - Cs	ALBERTVILLE NORD	MARIN-MATHOLAZ Lo
CHAMBÉRY SUD	DUMAS Pierre	UDR - Cs	ALBERTVILLE SUD	ROCHAIX Marcel
LA ROCHETTE	REY Albert	S. ét. - Cs	BOURG-SAINT-AURICE	BARNIER Michel
ST-ALBAN-LEYSSE	BESSON Louis	PS - Cs	BOZEL	BLANC Camille
ST-GENIX-SUR-GUIERS	GUICHERD Henri	CD - Cs	CHAMBÉRY SUD-OUEST	LEMORDANT Guy
ST-JEAN-DE-MAURIENNE	PERRIER Paul	PS - Cs	LA CHAMBRE	BERTHIER Sébastien
UGINE	MEUNIER Jean-Marie	PS - Cs	CHAMOIX-SUR-GELON	COT Jean-Pierre
Elus au deuxième tour				
AIGUEBELLE	VAIR René	P.C.	LE CHATELARD	TREPIER Gaston
AIME	JANNOT Max	S.E.	GRÉSY-SUR-AIX	MURGUET Jean
CHAMBÉRY NORD	MONIN Jean-Claude	P.S. - Cs	GRÉSY-SUR-ISÈRE	MARTIN Ferdinand
LES ÉCHELLES	GROS Hubert	P.S.	LANSLEBOURG-MONT-CENIS ..	GIRARD René
MODANE	BUISSON Pierre	C.D. - Cs	MONTMÉLIAN	RINCHET Roger
LA MOTTE-SERVOLEX	BANATTAR Pierre	P.S.	PONT-DE-BEAUVOISIN	BELLEMIN Jean
MOUTIERS	BLANC Maurice	P.S.	LA RAVOIRE	BLANC Jean
RUFFIEUX	RUDKIEWICZ Francis	P.S.	ST-MICHEL-DE-MAURIENNE	CHINAL Donat
ST-PIERRE-D'ALBIGNY	MENARD Michel	P.S.	YENNE	CARRON Albert

6 FIL. 73 LUNDI

25 MARS 1979

Elections

Les conseillers non renouvelables

Aiguebelle. — Alain Bouvier (P.C.)	Moutiers. — Maurice Blanc (P.S.)
Aime. — Max Jannot (sans étiqu.)	La Rochette. — Michel Lozac'Hmeur (maj.)
Albens. — Claude Giroud (maj.)	Ruffieux. — Francis Rudkiewicz (P.S.)
Beaufort-sur-Doron. — Lucien Avocat (sans étiqu.)	Saint-Alban-Leysse. — Louis Besson (P.S.)
Chambéry-Nord. — Jean-Claude Monin (P.S.)	Saint - Genix - sur - Guiers. — Henri Guicherd (sans étiqu.)
Chambéry-Sud. — Pierre Dumas (R.P.R.)	Saint - Jean - de - Maurienne. — Paul Perrier (P.S.)
Les Echelles. — Hubert Gros (P.S.)	Saint-Pierre-d'Albigny. — Michel Menard (appar. P.S.)
Modane. — Pierre Buisson (U.D.F.)	Ugine. — Jean-Marie Meunier (appar. P.S.)
La Motte-Servolex. — Pierre Benattar (P.S.)	

Les élus au premier tour

Aix-les-Bains. — M. André Grosjean (Maj.)
Albertville-Sud. — M. Marcel Rochaix (PC)
Bourg-St-Maurice. — M. Michel Barnier (Maj.)
Chamoux-sur-Gelon. — M. J.-P. Cot (PS)
Le Chatelard. — M. Edmond Darvey (UG)
Grésy-sur-Aix. — M. Jean Murguet (Maj.)
Grésy-sur-Isère. — M. Ferdinand Martin (SE)
Lanslebourg. — M. René Girard (SE)
Montméliant. — M. Roger Rinchet (PS)
La Ravoire. — M. Jean Blanc (UDF)
Yenne. — M. Albert Carron (SE)

Les élus au deuxième tour

Albertville-Nord. — Collombier (P.S.)
Bozel. — Chedal (Maj)
Chambéry-Sud-Ouest. — Mme Bonfils (P.S.)
La Chambre. — Berthier (P.C.)
Pont-de-Beauvoisin. — Cruvieux (P.C.)
St-Michel-de-Maurienne. — Anselme (P.S.)

Session du 24 mars 1982 - Élection du Président du Conseil Général

ALLOCUTION DE LOUIS BESSON

« Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à ceux qui viennent de me confirmer leur confiance, que leurs motivations aient été politiques ou personnelles.

Merci aussi à beaucoup d'autres d'entre vous, mes chers collègues, qui avez été nombreux à me dire votre amitié et à reconnaître la qualité et l'efficacité de nos relations de travail... même si des engagements politiques vous interdisaient de m'apporter vos suffrages.

Merci également à vous M. le Préfet par-delà votre fonction à celle de tous ces fonctionnaires d'Etat qui — dans le respect de la légalité ancienne — ont servi exemplairement la collectivité départementale

dans leurs divers domaines de compétences.

Merci aussi à vous, M. le Président, de propos à mon endroit que je retiens comme sincères et acceptez en retour mes souhaits de bonne chance pour la responsabilité qui vous incombe désormais pour trois ans.

Merci enfin à notre Secrétariat qui constitue une équipe de grande qualité sous la conduite d'une « animatrice » dont la compétence, la distinction et le dévouement ne sont plus à souligner. [...]

Je soulignerai tout d'abord l'extrême intérêt que j'ai porté depuis six ans à une tâche certes harassante mais passionnante par la richesse des contacts humains et

des dossiers ou problèmes à résoudre.

Ayant évalué le poids de cette charge, pour peu qu'on veuille l'assumer pleinement, j'ai la conviction que — même en accordant de larges délégations — l'application de la décentralisation la rendra très vite incompatible avec l'exercice d'un mandat national.

La disponibilité doit être quotidienne pour ne pas altérer l'esprit de la décentralisation par l'introduction d'un prisme politique ou technocratique entre les responsables et les besoins à satisfaire en réponse à l'attente des élus communaux, des responsables professionnels, des cadres du mouvement associatif... et demain des personnels qui vont relever de l'autorité du Département ! [...]

L'apprentissage avant l'heure de la démarche décentralisatrice, la création d'un outil de conseil aux communes, d'actions de développement et d'appui au Conseil Général lui-même nous fait disposer, avec l'ASADAG, d'un ensemble de moyens de qualité dont je ne doute pas qu'ils pourront être précieux demain comme hier... même si l'émancipation des collectivités par la décentralisation peut appeler quelques adaptations.

Une Maison des Sports a été mise en service. La Maison du Tourisme est en voie d'aménagement. Dès l'an prochain, la reconstruction des Archives départementales s'engagera. Enfin, il y a peu de mois, nous obtenions de l'Etat des engagements inespérés l'an dernier à pareille époque, sur la Voie Rapide Urbaine traversant Chambéry et de très nombreuses autres opérations sur les principales voiries nationales irrigant notre département.

Tout cet immense travail, je ne le revendique sûrement pas pour moi seul. Ce fut un travail d'équipe. Plus modestement, je dirai seulement que j'en ai pris ma part et qu'il m'a été particulièrement enthousiasmant d'aider à la conduite de nos travaux dans un climat de respect mutuel, reconnaissant à chacun des 33 Conseillers Généraux la plénitude de ses droits d'élu à part entière.

Cela a tenu pour une grande part à l'application intégrale et en toutes circonstances de la « proportionnelle » à tous les niveaux, aucun courant de pensée ne se trouvant

indigne de sa part de responsabilité.

Dans le respect de nos légitimes différences des sentiments d'estime sont nés qui honorent une Assemblée comme la nôtre.

Les règles du jeu que nous nous sommes données en définissant nos politiques départementales, l'objectivité qui a toujours présidé à la répartition de nos crédits — et notamment de nos aides aux communes ou organismes divers — ont évité bien des malaises et accru, sans aucun doute, l'efficacité de notre action.

Avec les moyens — certes trop limités — qui ont été les nôtres, j'ai le sentiment que nous avons vraiment servi au mieux la Savoie, et que nous pouvons collectivement ressentir — indépendamment de tous autres sentiments — une légitime fierté. [...]

Indépendamment du règlement de tous les innombrables dossiers qui font la vie départementale, l'heure est à une profonde mutation avec des Conseils Généraux devenus dès ce jour majeurs et responsables. Pour ma part, je crois que la méthode qui a été suivie, qui consiste en l'engagement d'une dynamique irréversible de décentralisation nous garantit que cette grande œuvre ira à son terme, tout autre méthode nous ayant démontré dans un passé récent, quelles qu'aient été les bonnes volontés en présence, qu'elle ne débouchait que sur l'échec. Ayant voulu ce changement, nous ne négligerons rien qui en assure la réussite, notamment pour tout ce qui touche aux nouvelles compétences économiques données par la loi aux Départements, compétences si importantes pour la lutte pour l'emploi.

Mais face au défi de la décentralisation, **il faut aussi reconstruire l'unité savoyarde,** et il convient de constituer sans attendre cette Entente des pays de Savoie que je vous ai proposée très récemment et dont vous avez accepté le principe.

C'est dire que les tâches sont immenses pour bâtir cette Savoie que nous voulons équilibrée, forte et fraternelle, les Savoyardes et les Savoyards doivent savoir qu'ils peuvent compter sur nous.

Vive la Savoie ! »

Session du 24 mars 1982 - Élection du Président du Conseil Général

ALLOCUTION DE MICHEL BARNIER

« [...] Je souhaite faire écho aujourd'hui aux propos tenus, à l'occasion de notre dernière séance par Louis Besson et à ceux qu'a tenus tout à l'heure Sébastien Berthier à l'égard de Michel Lozac'hmeur et d'Hubert Gros qui ont choisi de ne pas se représenter. Qu'avec eux, tous ceux qui ne nous ont pas rejoints et qui ont pourtant, nous le savons, avec leur méthode, avec leur foi, avec leurs convictions, bien travaillé pour la Savoie, trouvent dans ce propos un témoignage très sincère d'estime et de reconnaissance.

Puis-je dire à Louis Besson et, à travers lui, à ses amis qui ont participé depuis six ans à son action, que je comprends les sentiments qu'il éprouve. Je les ai moi-même éprouvés quelquefois dans le passé lorsque les idées pour lesquelles je me suis

battu et pour lesquelles je me bats se sont heurtées ici ou là à l'incompréhension ou à l'hostilité. [...]

Au-delà d'une campagne électorale avec les excès que je regrette et les polémiques qui l'accompagnent, je veux témoigner que Louis Besson a toujours travaillé à ce poste de Président avec une réelle disponibilité, une présence quotidienne, en mettant à la fois tout son temps, son énergie et sa capacité au service de son idéal et de sa fonction.

Au nom de tous ceux qui l'ont observé, soutenu et admiré, pas seulement d'ailleurs parmi ses amis politiques, je veux le remercier simplement mais très sincèrement pour le travail accompli depuis six ans. [...] »



Inauguration de la voirie à Technolac aux côtés des présidents Michel Barnier et Jean-Pierre Vial, 1988 - Archives départementales de la Savoie

Réception des skieurs savoyards de la Vanoise, 1988 - Archives départementales de la Savoie



Session du Conseil Général aux côtés de Roger Rinchet, 1998 - Archives départementales de la Savoie

EXTRAIT DU DISCOURS DU PREFET JEAN AMET LORS DE L'INSTALLATION DE 1976

« Monsieur le Président, Messieurs, Au moment où votre Assemblée se réunit dans sa nouvelle composition, je veux m'associer et associer l'Administration aux paroles qui ont été prononcées tout à l'heure, et donner ainsi un témoignage de gratitude et d'estime à ceux de votre Assemblée qui l'ont quittée récemment, adresser des félicitations à ceux qui ont été réélus et adresser des souhaits de bienvenue et des compliments à ceux qui siègent ici-même. [...]

M. le Président, vous voici investi d'une lourde charge. Il n'est pas facile en effet de succéder au Président Fontanet qui, vous l'avez rappelé, pendant les douze années qu'il a exercé la présidence du Conseil Général, a donné son empreinte à ce département, et a su conduire l'expansion de la Savoie non seulement avec intelligence et compétence, mais aussi avec une loyauté limpide, une ardeur convaincante, tins grande dignité. **Je vous félicite pour la confiance que vous ont témoignée vos collègues, et je vous souhaite bonne chance en formant des vœux pour votre personne et vos fonctions.** [...]

Messieurs, depuis deux ans que j'ai l'honneur et le plaisir à la fois d'assister aux séances du Conseil Général, je suis toujours impressionné par l'image que donne cette salle, par laquelle on sent bien vibrer l'âme profonde de la Savoie.

Il y a des élus, il y a l'Administration. Il y a au centre de la salle les Conseillers Généraux et, à côté d'eux, autour d'eux, le Préfet et ses collaborateurs, les chefs de service départementaux. Il y a ceux qui représentent les populations savoyardes avec leurs problèmes, leurs difficultés, vous les évoquiez M. le Président, leurs aspirations et leur avenir, et il y a ceux qui représentent l'Etat, avec ses lois, ses rouages, avec ses moyens. [...]

C'est dire l'importance de ce qui se dit ici, de ce qui s'y décide, de ce qui se fait ou défait dans cette enceinte, c'est dire aussi la sincérité des vœux que je forme pour l'action et l'efficacité du Conseil Général, pour la collaboration confiante des élus et de l'Administration, pour le progrès économique et social du Département, **pour le rayonnement de la Savoie et le bonheur de ses habitants.** »

EXTRAIT DU DISCOURS DU PREFET PIERRE BLONDEL LORS DE LA PASSATION DE 1982

« J'aurai, dans quelques instants, à prendre acte, par l'élection de votre Bureau, de **l'entrée en vigueur de l'article 25 de la loi du 2 mars 1982, faisant du Président que vous vous êtes choisi l'organe exécutif du Département.**

Je me dois de réserver votre attention à la teneur du message que M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, m'a confié pour vous. Porteur d'un message qu'il ne me conviendrait pas de paraphraser, je ne pense pas faillir à cette mission en vous exprimant maintenant quelques brefs propos d'une tonalité un peu plus personnelle, motivée surtout par les relations discrètes, mais solides à mes yeux, qui se sont établies entre nous depuis une vingtaine de mois que j'ai l'honneur d'être auprès de vous.

[...] **Le temps est passé du Préfet aux deux casquettes.** Mais des relations confiantes, régulières, resteront indispensables entre le représentant de l'État et votre Assemblée tout entière, mais plus particulièrement encore entre le représentant de l'État et le Président du Conseil Général, chef de l'exécutif élu.

En vous présentant, M. le Président BARNIER, mes félicitations pour les responsabilités qui viennent de vous être confiées dans le cadre de la loi nouvelle, faisant à nouveau de vous sans doute le plus jeune élu de France — mais vous en avez la juvénile habitude, puisque c'est la troisième fois — je voudrais vous réaffirmer l'esprit d'entente dans lequel je m'appliquerai à placer ces relations.

Ces relations seront une nécessité et une évidence. Les fonctionnaires de la Préfecture le savent bien, qu'il s'agisse de ceux qui vont être mis à votre disposition, M. le Président, ou de ceux qui vont rester auprès du représentant de l'État. Ils ont depuis longtemps l'habitude de travailler pour une cause unique, celle du service public dans ce **Château des Ducs de Savoie où une tour porte la bannière à croix blanche et une autre le drapeau tricolore national.** [...]

Nous avons eu, au cours des mois écoulés, assez d'occasions de constater comme les efforts communs avaient permis à la Savoie d'être en ces affaires un Département à la démarche exemplaire. **Et j'en rends hommage à l'unanimité de l'Assemblée qui vous a précédé sous la direction de M. le Président Besson.** [...]

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES ANNÉES BESSON : UNE AUTRE HISTOIRE !

La présidence de Louis Besson est marquée par un processus de transition fondamentale dans l'administration des Conseils Généraux : le passage d'une gestion centralisée, héritée du XIXe siècle, à l'ère de la décentralisation. Ce processus, engagé dès 1982 par la Loi Defferre, a redéfini le lien entre l'État et les collectivités territoriales, faisant du Département le pivot des solidarités locales.

LA SAVOIE SOUS ADMINISTRATION PRÉFECTORALE (1871-1982)

Jusqu'en 1982, le Conseil Général de la Savoie évolue sous le régime de la loi du 10 août 1871. Ce cadre légal, né à l'aube de la IIIe République, **place le Département sous une étroite surveillance.** Bien que reconnue comme collectivité territoriale de plein droit, l'institution ne dispose pas de son propre pouvoir d'exécution.

En vertu de l'article 3 de cette loi, **le Préfet demeure le représentant exclusif du pouvoir exécutif.** Il instruit les affaires départementales, surveille l'exécution des lois et met en œuvre les décisions votées par l'assemblée. Les Conseillers Généraux, bien qu'investis d'une compétence générale pour délibérer sur les enjeux routiers, sociaux ou scolaires, agissent alors sous une forme de tutelle administrative où l'État conserve la paternité des décisions.

« *Le préfet est le représentant du pouvoir exécutif dans le département.*

Il y surveille l'exécution des lois et les décisions du gouvernement [...]

Il est chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale [...] »

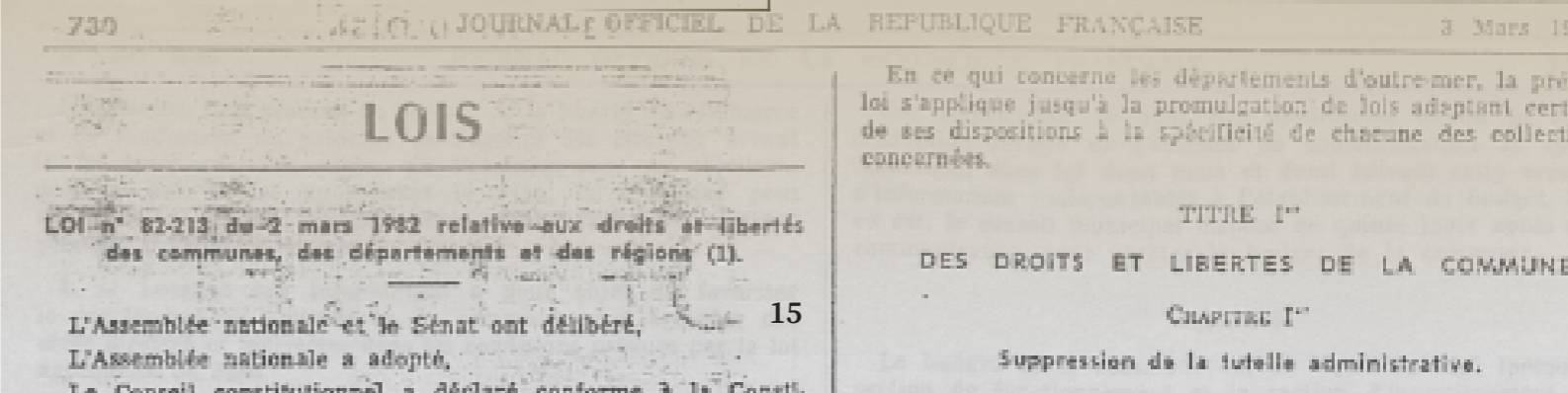
Article 3, loi du 10 août 1871

Les compétences des Conseils Généraux sont limitées, mais réelles. Le Conseil Général est notamment chargé de contrôler, à travers la Commission départementale mensuelle, l'administration préfectorale. Les Conseillers Généraux traitent et délibèrent, aux côtés du préfet, des grands enjeux du département, à savoir : **l'entretien des routes et des voies de communication, la politique sociale, la gestion des bourses scolaires.**

L'ACTE I : LA LOI DEFFERRE (1982)

La loi de 1982 opère une rupture historique en supprimant la tutelle du Préfet et en transférant le pouvoir exécutif au Président du Conseil Général. **Désormais, le Département gère souverainement ses compétences.** Cette autonomie nouvelle s'accompagne de responsabilités accrues : la gestion des collèges dès 1983, puis la création de l'Action Sociale Départementale en 1985, plaçant le handicap, l'enfance et le grand âge sous la protection directe des élus savoyards.

Le passage d'une administration d'État à une gouvernance locale a permis d'adapter les politiques publiques aux spécificités géographiques de la Savoie. Jadis organe consultatif sous l'autorité du Préfet, le Département est devenu aujourd'hui le garant indispensable de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.





CHAMBERY. LE 24 Février 1981

LOUIS BESSON 1937-2026

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SAVOIE

LE PRÉSIDENT

Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING
Président de la République
Palais de l'Elysée

75000 PARIS

Monsieur le Président,

Au moment où vous vous apprêtez à présenter aux Français un bilan du septennat qui s'achève, je crois devoir appeler tout particulièrement votre attention sur quelques graves préoccupations ressenties par bon nombre de Savoyards.

Si notre département n'est pas épargné par les problèmes rencontrés par tout le pays, et notamment par le drame du chômage avec des demandes d'emplois non satisfaites dépassant les 6 000 -soit pratiquement une multiplication par quatre depuis 1974- alors que dans la même période les offres non satisfaites s'effondraient, mon propos n'a pas pour objet de vous dépeindre la situation nationale dans sa dimension départementale : il veut vous alerter non pas sur les choix qui sont en cause et qui feront l'objet du débat des prochaines présidentielles, mais sur ce qui est inadmissible dans le comportement de votre Gouvernement, et vous interroger d'une manière pressante sur quelques dossiers spécifiques parmi les plus critiques pour la Savoie.

J'ai mentionné dans mon propos introductif, comme première préoccupation : l'emploi.

C'est à son sujet que je vous poserai bien naturellement une première question : à l'occasion d'une session spéciale consacrée à la situation de l'industrie dans le département, le Conseil Général n'avait pu que constater la dégradation de la situation avec, pour ne citer que les plus importantes :

- de dramatiques fermetures d'entreprises :
 - . PUK à Moûtiers,
 - . FUSALP à Moûtiers,
 - . PILOTAZ Vêtements à Chambéry,
 - . CININNATI à Chambéry,
 - . CIT ALCATEL à St-Rémy-de-Maurienne,

LOUIS BESSON S'ADRESSE AU PRÉSIDENT VALÉRY GISCARD-D'ESTAING

Au crépuscule du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, Louis Besson, alors président du Conseil Général, adresse au chef de l'État un long courrier pour l'alerter sur les enjeux de la Savoie.

“Monsieur le Président,

Au moment où vous vous apprêtez à présenter aux Français un bilan du septennat qui s'achève, je crois devoir appeler tout particulièrement votre attention sur quelques graves préoccupations ressenties par bon nombre de Savoyards.

Si notre département n'est pas épargné par les problèmes rencontrés par tout le pays, et notamment par le drame du chômage avec des demandes d'emplois non satisfaites dépassant les 6 000 -soit pratiquement une multiplication par quatre depuis 1974- alors que dans la même période les offres non satisfaites s'effondraient, mon propos n'a pas pour objet de vous dépeindre la situation nationale dans sa dimension départementale : il veut vous alerter non pas sur les choix qui sont en cause et qui feront l'objet du débat des prochaines présidentielles, mais sur ce qui est inadmissible dans le comportement de votre Gouvernement, et vous interroger d'une manière pressante sur quelques dossiers spécifiques parmi les plus critiques pour la Savoie.



Inauguration de la base d'aviron d'Aiguepelette, 1985 - Archives départementales de la Savoie

J'ai mentionné dans mon propos introductif, comme première préoccupation : l'emploi.

C'est à son sujet que je vous poserai bien naturellement une première question : à l'occasion d'une session spéciale consacrée à la situation de l'industrie dans le département, le Conseil Général n'avait pu que constater la dégradation de la situation avec, pour ne citer que les plus importantes:

- de dramatiques fermetures d'entreprises [...]
- des implantations industrielles nouvelles contrariées par des concurrences régionales aggravées par la rigidité de la carte des aides publiques ou l'accentuation des disparités entre systèmes d'aides, voire même ouvertement combattues par le Ministère de l'Industrie lui-même [...]

Alors que seize mois se sont écoulés depuis cette demande, nous recevons une proposition de rendez-vous... avec un membre de son Cabinet !

Manière de récuser la composition de la délégation qui –pluraliste– écartait toute exclusive ?

Manifestation concrète d'un libéralisme s'identifiant à un désastreux laisser-faire ? [...]

S'agit-il d'une irréversible sanction d'un libéralisme allergique au principe de contributions progressives épargnant les plus modestes ? Mais alors comment une décision de justice peut-elle être juste quand elle frappe ceux qui demandent justice ?

Nous sommes solidaires de ceux que vous laissez sanctionner et nous apprécierions que vous nous expliquiez ce que recouvre le silence de votre Ministre sur ce dossier.

Notre Université, promue à ce rang en 1979, s'est retrouvée un an plus tard à peine largement décapitée par les mesures de Carte Universitaire et de refus d'habilitations, intervenues en Juillet 1980.[...]

Nous aurions aimé pouvoir exposer nos appréhensions, formuler nos propositions et recueillir des explications sur les intentions de Madame le Ministre des Universités. Là encore notre demande d'audience formulée en Septembre dernier n'a été honorée d'aucune réponse. Doit-on y déceler un exemple d'effort conduit pour cette "décrispation" de la vie politique française dont vous vous étiez fait un temps le chantre ? [...]

Le réseau autoroutier alpin concédé pour les itinéraires intéressant la Savoie n'est accessible qu'au prix de péages parmi les plus chers de France, mais cette contribution maximale des usagers ne leur a pas encore valu la réalisation de sections "fermes" prévues dans la convention de concession comme Montmélian Ouest – Montmélian-Est ou de sections "optionnelles" comme Montmélian-Pont-Royal dont l'urgence est pourtant évidente.[...]

Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de vous pencher sur cette situation injuste, particulièrement insupportable pour les plus démunis ?

La liste de nos préoccupations et de nos griefs spécifiquement savoyards pourrait être beaucoup plus longue. Elle pourrait nous conduire à évoquer, par exemple, les manquements au respect d'engagements formels de l'État (cas de la carte scolaire de l'enseignement technique dans le District de Chambéry), les progrès "à reculons" enregistrés ici ou

là et notamment en matière d'étalement des vacances où ils sont fort coûteux, le "libéralisme-corset" qui s'est abattu de Paris sur notre région avec des "Directives Nationales", dont les meilleures dispositions portent la tare indélébile de l'absence de tout vote parlementaire, ou avec des procédures centralisées de type "U.T.N." qui n'ont même pas eu pour contrepartie de faire mieux assumer leurs responsabilités propres par les Ministères impliqués...

Encore faut-il ne pas oublier que nombre des ravages qu'il fallut constater au lendemain des meurtrières avalanches de la fin du mois dernier ont aussi pour cause la dramatique insuffisance, année après année, des moyens financiers consacrés à la protection des personnes et des biens en montagne, exposés plus que partout ailleurs aux méfaits des érosions et autres déchaînements de la nature. Face à ses villages éventrés ou menacés, devant des dégâts sans précédent à ses infrastructures routières, après un hiver ruineux pour nombre de ses collectivités en raison du coût d'un déneigement exceptionnel, la Savoie se demande avec angoisse comment elle honorera les dépenses auxquelles elle se trouve confrontée pour reconstruire, réparer, protéger...

Bénéficiera-t-elle d'une véritable reconnaissance d'un droit à réparation au titre de la solidarité nationale ? Elle a posé récemment la question et attend une réponse... et l'incertitude dans laquelle elle se trouve ne fait qu'ajouter à tout ce qu'elle ressent d'intolérable dans les agressions qui visent sa personnalité, dans l'intolérance méprisante à laquelle se heurte son Assemblée élue ou dans l'injustice qui frappe de plus en plus les plus modestes des siens.

Pour obtenir de votre part les réponses qui ne nous parviennent pas des Ministres en cause, je souhaite que vous puissiez recevoir prochainement une délégation d'élus départementaux dont aucune tendance ne serait exclue. [...]

Dans cette attente, je vous prie d'être assuré, Monsieur le Président, de notre détermination à oeuvrer –quels que soient les obstacles à surmonter– pour la satisfaction des légitimes aspirations de nos compatriotes.

Louis Besson



Inauguration d'une ligne STAC aux côtés d'Hervé Gaymard, 1999-
Archives départementales de la Savoie



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SAVOIE

LE PRÉSIDENT



LE DÉPARTEMENT

© Département de la Savoie - 2026
Les illustrations sont issues des Archives départementales de la Savoie
Image de couverture : © Assemblée Nationale - restaurée sans altération grâce à
l'intelligence artificielle